

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

concernant

une demande de crédit d'investissement de frs 133'000.- pour les travaux de réfection du Collège de la Place d'Armes, suite aux dégâts du 10 février 2012 dus au gel

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

Suite à la rupture d'une canalisation d'eau dans les combles du collège en raison du gel persistant durant le mois de février 2012, dix salles de classe ont été endommagées de manière plus ou moins importante. Cinq d'entre elles ont pu être ré-ouvertes pour la rentrée scolaire de Pâques 2012 alors que les cinq autres n'ont pu l'être que pour la rentrée scolaire d'août 2012. Compte tenu de l'extrême urgence des travaux, les dépenses ont déjà été engagées sans qu'une communication soit faite à l'époque à l'attention du Conseil communal. Le présent préavis a donc pour but de faire valider cette dépense.

Les faits

Dans la nuit du 10 février 2012, suite à une période de grand froid (-15°), une conduite d'eau, située dans les combles nord du bâtiment s'est rompue. Il s'agissait d'une ancienne conduite d'alimentation d'eau froide sous pression et non isolée, murée dans une gaine technique. Sa rupture a entraîné l'inondation de toute l'aile nord des combles jusqu'au sous-sol endommageant et entraînant la fermeture de dix des vingt-trois classes que compte le collège, impliquant 140 élèves.

Grâce à l'intervention du concierge de l'immeuble qui habite sur place, les dégâts ont pu être limités. En effet, il a immédiatement coupé l'alimentation principale et averti le SIS qui est intervenu toute la nuit afin de pomper l'eau accumulée sur les différents paliers.

Le lendemain, plusieurs entreprises ont été engagées afin de réaliser les travaux d'urgence, à savoir : nettoyage, mise en sécurité du mobilier scolaire, sécurisation des passages, évacuation des déblais, débranchement de l'électricité dans les couloirs et mise en place de plusieurs machines d'assèchement.

La même journée, une séance de crise réunissant les services communaux concernés et la direction des écoles a permis de mettre au point le déplacement des élèves vers d'autres sites. Parallèlement une ligne d'urgence d'information a été installée et la presse a été avertie de l'incident.

Intervention

Compte tenu du fort taux d'humidité constaté lors des semaines qui suivirent l'incident dans les plafonds et sols du bâtiment, il a été décidé de procéder aux réparations en deux étapes.

Dans un premier temps, des opérations favorisant le séchage ont été entreprises : les plâtres contre les murs et les plafonds ont été raclés et enlevés. Par ailleurs, les sols en PVC et les faux plafonds gorgés d'eau ont également été arrachés et évacués.

Dans un second temps, les travaux de reconstruction proprement dits ont été réalisés. Ils ont consisté en : le plâtrage et la peinture des murs, le remplacement ou la réparation des faux plafonds en fonction de leur état, la réfection des sols, le nettoyage, le remplacement des éléments du mobilier endommagés et le contrôle de l'installation électrique.

On notera qu'outre les dommages causés au bâtiment, certains objets (tables et chaises, ordinateurs) ont également subis les effets de cet incident et ont dû être remplacés.

Coût et financement

Coût

Le tableau ci-dessous vous renseigne sur le coût des travaux et les frais de réparation et de remplacement :

| | |
|--|------------------|
| 1^{ère} étape | |
| Frais du SIS | 400.- |
| Travaux d'assèchement | 5'700.- |
| Protection des passages et travaux de maçonnerie | 5'000.- |
| Démolition et évacuation des matériaux mouillés | 5'000.- |
| Démontage des luminaires et électricité | 2'000.- |
| Intervention du sanitaire | 2'500.- |
| Démontage des sols | 5'300.- |
| Conciergerie mobile/nettoyage/aide pour l'assèchement/dpl. du mobilier | 8'600.- |
| Frais secondaires | 500.- |
| Divers | 1'000.- |
| Total 1^{ère} étape | 36'000.- |
| 2^{ème} étape | |
| Enlèvement des protections sur les passages | 2'500.- |
| Plâtrerie | 30'000.- |
| Faux plafonds | 12'000.- |
| Revêtements de sol | 19'000.- |
| Electricité | 3'000.- |
| Menuiserie | 3'400.- |
| Peinture | 6'500.- |
| Mobilier | 9'500.- |
| Nettoyage des rideaux | 2'500.- |
| Franchise de l'assurance RC | 1'000.- |
| Remplacement des ordinateurs | 5'200.- |
| Livres scolaires | 1'200.- |
| Total 2^{ème} étape | 95'800.- |
| Intérêts intercalaires | 900.- |
| Divers et arrondis | 300.- |
| Total | 133'000.- |

Il convient de préciser que l'assurance Mobilier de la Ville participera aux frais à raison de frs 30'000.-. Elle prendra en compte seulement les frais de nettoyage, ceux du déménagement, de l'assèchement et du mobilier.

Charges annuelles d'exploitation

Les charges annuelles d'exploitation s'élèvent à frs 22'000.- et comprennent les frais d'intérêts variables du capital investi pour frs 1'400.- et les amortissements pour frs 20'600.-.



Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

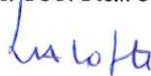
décide :

- Article 1: la Municipalité est autorisée à faire procéder aux travaux nécessaires à la réfection du Collège de la Place d'Armes, suite aux dégâts du 10 février 2012 dus au gel;
- Article 2 : un crédit d'investissement de frs 133'000.- lui est accordé à cet effet;
- Article 3 : la dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte no 3'501 et amortie en 5 ans au plus.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

D. von Siebenthal

La secrétaire

S. Lacoste

Déléguée de la Municipalité : Madame Marianne Savary, municipale de l'urbanisme et des bâtiments